MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15 / 05 / 2025
Dossier complet le : 15 / 05 / 2025
N° d'enregistrement : 2025_8842

1 Intitulé du projet

Prélèvement de galets en aval de la plage de de Mers-Les-Bains (80)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SM BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD

Raison sociale

N° SIRET
2 5 8 0 0 1 9 2 4 0 0 1 8 6

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom
HOLLEVILLE-MILHAT

Prénom(s)
SABRINA

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13.	Travaux de rechargement de plage
14.	Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un prélèvement annuel d'un volume maximum de 5000 m3 de galets sur la zone aval de la plage de Mers-les-Bains dans le département de la Somme (80) en vue de les réinjecter dans la concession de défense à la mer, au droit de la zone urbaine, concession reconnue par arrêté inter-préfectoral de Février 2010, pour la protection des biens et des personnes.
Conformément à l'arrêté interpréfectoral de Février 2010, le cordon de galets constitutif de la plage de Mers-les-Bains fait l'objet d'un entretien annuel.
L'arrêté autorise :
- la réalisation d'une opération annuelle de « by-pass »entre les différents casiers de la concession, séparés par des épis de protection,/ l'apport annuel de 5 000 m3 de galets maximum provenant de la plage du Tréport ou de gisements marins ou terrestres,acheminés par voie routière.
Les galets qu'il est proposé de prélever en aval de la plage de mers-les-Bains vont permettre de recharger les casiers déficitaires au sein de la concession.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de prélever le volume de galets surversant au-delà de l'épis majeur pour les réintégrer à la concession de défense à la mer et préserver un profil du cordon de galets compatible avec les objectifs de protection des biens et des personnes.
Le cordon de galets en aval de l'épi majeur a une superficie globale de 5 554 m². La zone de prélèvement proposée a une superficie de 3 750 m².
Ce cordon évolue dans le temps, les galets ont tendance à venir en surverse en pied et au nord de l'épi majeur.

En 2024, il a été observé au sein de la concession un volume déficitaire de galets de 5 000 m3. Le projet prévoit un prélèvement de galets dans la zone NATURA 2000 (i.e. zone amont de l'épi majeur) et ce annuellement. Le volume de galets prélevés dans la zone NATURA 2000 est réinjecté au sein de la concession. Il
sera redéfini chaque année en fonction du volume déficitaire mesuré. Le volume extrait respectera la limite annuelle de 5000 m3 .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux auront une durée de deux semaines. Cette opération sera renouvelée chaque année en fonction du déficit en volume de galets constaté au sein de la concession de défense à la mer, et dans la limite de 5000m3/an.

Les travaux seront réalisés sur la période comprise entre d'octobre et avril.

Les périodes de prélèvement des galets seront :
- Soit, avant la période estivale pour l'installation des cabines de plages (avril),
- Soit, en période automnale/hivernale en fonction des conditions météorologiques.

Les travaux sont effectués en fonction des coefficients de marée, des contraintes techniques, maritimes, météorologiques et environnementales.

Les services de l'état seront prévenus associés par le maître d'ouvrage lors des périodes d'extraction de prélèvement, notamment au travers les dossiers d'Autorisation d'Occupation Temporaire et autorisation de circuler sur le Domaine Public Maritime, leur participation aux réunions de chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le secteur de prélèvement sera laissé en l'état, la marée et la houle redonnant naturellement la forme au cordon de galets.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une évaluation des incidences NATURA 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
3 750 5 000	m² m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : ESPLANADE DU GENERAL LECLERC

Localité : MERS-LES-BAINS

Code postal : 8 0 3 5 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1 3 ° 3 8 ' 6 5 " O Lat. : 5 0 ° 0 7 ' 6 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point de d'arrivée : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

MERS-LES-BAINS

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MERS LES BAINS

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Le projet est situé dans une Znieff de type 1 et 2 : la ZNIEFF de type 1 est les FALAISES MARITIMES ET ESTRAN ENTRE AULT ET MERS-LES-BAINS, BOIS DE ROMPVAL, et le ZNIEFF de type 2 la PLAINE MARITIME PICARDE.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	La commune de MERS-LES-BAINS est concernée par la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	Oui dans le parc naturel marin: Estuaires Picards Et Mer D'Opale (FR9100005).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	il est situé dans deux périmètres de protection aux titres des abords des monuments historiques (somme 80) : le périmètre des 500 m des maisons-boutiques (identifiant : 1906270830), et le périmètre des 500 m de la villa RIP (identifiant : 1906270831). Le secteur de prélèvement des galets est situé dans un espace remarquable. Dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays interrégional Bresle Yeres
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le site est en dehors du périmètre de la DREAL.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Mers-les-Bains se situe dans le plan de prévention des risques naturels de la basse vallée de la Bresle.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Il a été prescrit le 4 septembre 2006. Oui mais le projet ne contient pas de construction.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	le projet se situe dans le périmètre de l'Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie), une évaluation des incidences NATURA 2000 est présentée dans l'évaluation simplifiée.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Oui le secteur de prélèvement est excédentaire en galets. Les galets de la concession de défense à la mer vont venir surverser dans le secteur de prélèvement. Ces galets présents au nord du site vont venir passer l'épi majeur pour venir dans la zone NATURA 2000.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Les perturbations de la faune sont possibles avec le déplacement des engins de chantier lors du prélèvement et du transport des galets vers la zone de rechargement. Les engins vont faire du bruit ainsi qu'émettre des poussières (sable) qui vont déranger les espèces de l'avifaune. Ces dérangements sont temporaires. Les mollusques pourront être transférés de la zone d'extraction vers la zone de rechargement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	Le secteur d'extraction de prélèvement de galets est localisé dans un secteur NATURA 2000. Les impacts seront temporaires sur les espèces de l'avifaune et les mollusques. Aucun habitat floristique ne sera impacté (hors périmètre d'intervention). Cependant, et des zones de balisages seront installées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le projet se situe en limite du périmètre concerné par les risques naturels. Toutefois le projet ne contient aucune construction, il s'agit uniquement d'un prélèvement de galets pour recharger la concession de défense à ma mer qui est déficitaire en galets.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les déplacements engendrés seront dus au prélèvement et au transport des galets depuis la zone de prélèvement vers la zone de rechargement, sur le domaine public maritime.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les bruits seront ceux produits par les engins de chantier et ceux du prélèvement de galets.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Les vibrations sur le sol seront présentes lors des déplacements des engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les rejets seront liés aux déplacements des engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune interrogation

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Mesure d'évitement :

- Mise en place d'un balisage pour éviter les habitats floristiques,
- Si possible réaliser les travaux en dehors de la période de nidification de l'avifaune locale : le Flumar boréal la période de nidification est d'avril à juin. Pour l'avifaune littorale la période est de début avril à fin août.

- Mesure de réduction :

- Mise en place d'un plan d'assurance environnement,
- Utilisation de pneu basses pression Les engins seront équipés de pneu basses-pression ou avec des chenilles afin de limiter les impacts sur les sols,
- Limitation des nuisances sonores et des vibrations,
- Utilisation d'huiles non-polluantes, une interdiction de laver les engins sur le site et ils devront être stationnés hors du DPM et dans des espaces dédiés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale puisque la zone d'extraction des galets ne se situe pas sur les zones d'enjeux floristiques. Toutes les précautions seront prises pour impacter le moins possibles la faune et la flore et les dérangements seront temporaires.
Les précautions sont :
- Mise en place de balisage / Limitation des nuisances sonores et des vibrations, ect..
L'opération de prélèvement/rechargements'effectue « by-pass » (pont roulat). L'opération est réalisée annuellement. Ce prélèvement de galets au dela de l'épi majeur et hors concession de défense à la mer permet d'é d'éviter le rechargement du cordon de galets protecteur de la plage de Mers-les-Bains par l'apport de galets extérieurs.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Evaluation simplifiée	☑
2	les arrêtés	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom HOLLEVILLE-MILHAT

Prénom SABRINA

Qualité du signataire PRESIDENTE

À ABBEVILLE

Fait le 15/05/2025

Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT

Présidente

Signature du (des) demandeur(s)